

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Xavier PARIS

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine – Jeudis de Larros

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 avril, le Conseil d'Administration de l'EPIC TERRA OSTRA, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations de Gujan-Mestras, salle des conférences sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 14 avril 2025

### Présents :

- Xavier PARIS, Président de TERRA OSTRA
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire en charge des ports
- Corinne GAUTIEZ, conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Corine CAZADE, conseillère municipale déléguée à la culture
- Sandra PEIGNON, conseillère municipale déléguée au tourisme
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Cyrille CARRERE, Agent Immobilier
- Paquito SANCHEZ, commerçant

### Absents excusés :

- Kevin LANGLADE – donne procuration à Ludovic DUCOURAU
- Olivier PAINCHAULT – donne procuration à Sandra PEIGNON
- Jean-Pierre PETIT – donne procuration à Xavier PARIS
- Michel CARRARA – donne procuration à Paquito SANCHEZ
- Christel SANCHE – donne procuration à Arnaud QUENOUILLE
- Stephan PEY
- Grégory DEBORD

Depuis 2022, TERRA OSTRA assure le portage administratif et financier de l'édition des Jeudis de Larros.

Labellisé « Festival d'été », cet évènement est un rendez-vous incontournable de la saison culturelle de la ville de Gujan-Mestras, dans un esprit festif, convivial et d'accès libre.

Accusé de réception en préfecture  
033-493568307-20250506-2025250406-DE  
Date de réception préfecture : 06/05/2025

Le Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine peut apporter une aide financière aux Jeudis de Larros au titre du soutien aux manifestations culturelles 2025.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Autoriser le Président de TERRA OSTRÀ et son directeur à engager toutes les démarches utiles et nécessaires pour solliciter auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine une subvention pour l'édition 2025 des Jeudis de Larros et signer l'ensemble des documents afférents à cette demande.

**DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adoptée à l'unanimité**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

**Xavier PARIS**  
Président de TERRA OSTRÀ

